

2024-53



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 17 juin à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS,
Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,
Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Secrétaire de séance : Sabine JOUVHOMME

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI
2024 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mai 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mai, joint à la présente délibération.

DESIGNE Sabine JOUVHOMME pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Sabine JOUVHOMME

Fait et délibéré le 17/06/2024
Pour extrait certifié conforme



COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Christiane PAUZON, Laëtitia PRADINES, Valérie GAGNE, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Thierry SOLEILHAC, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS

Absents ayant donné pouvoir :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Absent : Roland SEUX

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

16 présents + 2 pouvoirs : quorum atteint et 18 votants

Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 12 AVRIL 2024 et désignation secrétaire de séance

II. FINANCES

1. Souscription emprunts à court terme
2. Lot 7 rénovation bâtiment vacant pour création mairie : choix de l'entreprise
3. Tarifs cantine année scolaire 2024-2025
4. Tarifs transport école-crèche
5. Tickets manèges
6. Candidature à l'appel à projet PLAN 5000 EQUIPEMENTS – GENERATION 2024
– AXE 2 COURS D'ECOLES ACTIVES ET SPORTIVES

III. JURY D'ASSISES

IV. DIVERS

Compte-rendu des débats :I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

Vote : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

II. Finances1. Souscription emprunts à court terme

Deux emprunts à court terme sont à souscrire : un pour le pôle santé (1 048 000 €) et un regroupant les travaux de rénovation du CSC et la réhabilitation d'un local vacant pour la mairie (1 416 000 €). Ces emprunts correspondent aux subventions attendues pour ces différents chantiers. Trois banques ont été consultées.

Après discussion sur les taux, les délais de remboursement, le cout des intérêts, Il est proposé de retenir la banque Crédit Mutuel, présentant le taux le plus faible. Un point sera fait en fin de travaux pour le remboursement des prêts et la souscription éventuelle d'un prêt à moyen terme.

Pour le Pôle Santé :

Banque : Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, 8-10 rue Rhin et Danube 69266 LYON.

Montant : 1 048 000 €

Taux d'intérêt fixe : 3.60 %

Durée : 24 mois

Frais de dossier : 1048 € payables à la signature du contrat

Remboursement : in fine

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit

Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.

Pour le CSC et la Mairie :

Banque : Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, 8-10 rue Rhin et Danube 69266 LYON.

Montant : 1 416 000 €

Taux d'intérêt fixe : 3.60 %

Durée : 24 mois

Frais de dossier : 1416 € payables à la signature du contrat

Remboursement : in fine

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit

Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.

Vote : unanimité

2. Lot 7 rénovation bâtiment vacant pour création mairie : choix de l'entreprise

Le choix des entreprises pour les travaux de rénovation du bâtiment vacant pour la création d'une mairie ont été validés en avril dernier. Seul le lot « Portes Automatiques » a été déclaré sans suite, face à de nouvelles données techniques. Une consultation en procédure adaptée, a été lancée le 9 avril 2024 pour une remise des offres le 30 avril 2024 à 12h00.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %

Le rapport d'analyse des deux offres reçues est présenté et le choix se porte sur l'entreprise AXED PORTES AUTOMATIQUES à Viviers du Lac (73) pour un montant HT de 17 569.00 € (estimation à 19 600 € HT)

Vote : unanimité

3. Tarifs cantine année scolaire 2024-2025

Il est proposé de fixer le prix du repas à la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2024-2025 (tarifs de base et tarifs hors délai) avec une augmentation de 10 centimes par tarif. Ces tarifs seront revus si le dispositif cantine à 1 euro aboutit.

La grille tarifaire est proposée comme suit pour la rentrée scolaire 2024-2025 :

Catégorie	TARIF DE BASE	TARIF POUR 3 ENFANTS INSCRITS A L'ECOLE
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3,70	3.10
<i>Tarifs hors délais</i>	5,70	5.10
Parents non résidant sur la commune	4,70	3,90
<i>Tarifs hors délais</i>	6,70	5,90

Vote : unanimité

4. Tarifs transport école-crèche

Il est proposé aux parents dont les enfants fréquentent l'école et la crèche, une liaison assurée par le personnel communal, le midi après le repas, de façon à accompagner les enfants de l'école à la crèche. Il convient donc de fixer les tarifs annuels pour l'année scolaire 2024-2025 (soit 10 mois) comme suit, selon les jours de fréquentation :

Un jour/semaine : 60 €

Deux jours/semaine : 120 €

Trois jours/semaine : 180 €

Quatre jours/semaine : 240 €

Ce tarif sera proratisé en fonction du nombre de mois d'utilisation du service (certains enfants ne fréquentant pas l'école toute l'année scolaire), sachant que tout mois commencé sera du et que le règlement sera demandé dès la première utilisation du service.

Vote : unanimité

5. Tickets manèges

En vue de la prochaine fête votive, une somme doit être fixée pour offrir des tickets de manège aux enfants de la commune. L'an dernier une somme de 400 € avait été arrêtée. Cette année, compte tenu du nombre de manèges, il est proposé de fixer la somme à 450 € permettant d'acheter 150 € de tickets par manège.

Une discussion s'ensuit sur le nombre d'enfants concernés, sur la date d'attribution des tickets (vendredi en demandant aux forains d'ouvrir dès ce jour-là ou lundi ?), sur la pratique de l'an dernier, certains manèges étant plus prisés que d'autres. Cette réflexion se poursuivra lors de la réunion de la vogue le 28 mai prochain.

Vote : 450 euros à l'unanimité

6. Candidature à l'appel à projet PLAN 5000 EQUIPEMENTS – GENERATION 2024 – AXE 2 COURS D'ECOLES ACTIVES ET SPORTIVES

Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023 s'inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) et dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APQ) à l'école.

La commune de Blavozy s'inscrit totalement dans cet enjeu et souhaite donner les moyens à son école publique de jouer un rôle fondamental dans l'acquisition et l'apprentissage de certaines pratiques physiques et sportives. Ainsi elle envisage l'acquisition d'équipements sportifs pour ses cours d'école.

Ce projet estimé à 6 250 € HT est éligible à l'appel à projet plan 5000 Equipements-Génération 2024 – Axe 2 Cours d'écoles actives et sportives.

Il est ainsi proposé d'approuver la réalisation de ce projet et de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80% au titre de l'appel à projet visé ci-avant

Vote : unanimité

III. Jurés d'assise

Conformément au Code de procédure pénale, le maire, de chaque commune ou de commune siège de groupe de communes, est tenu d'établir une liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année suivante (2025) par tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune (Cette liste devra être transmise au greffe de la Cour d'assises du Puy en Velay au plus tard le 15 juillet 2024, afin que la commission départementale puisse établir la liste définitive des jurés pour l'année 2025, dans le courant du mois de septembre 2024.

Le Conseil Municipal tire donc au sort les 6 électeurs qui seront ensuite prévenus par courrier de leur désignation par tirage au sort, sur la liste électorale de la commune, pour la constitution de la liste annuelle 2025 des jurés d'assises, pour figurer sur la liste préparatoire. Cette liste est transmise au Président du Tribunal de Grande Instance du PUY-EN-VELAY qui établira la liste définitive.

IV. Divers

- Tournoi des petites têtes du 18 au 20 mai : invitation de l'ensemble du conseil municipal soit au vin d'honneur le dimanche à 12h soit au repas du dimanche soir à St Germain Laprade. Pour le repas, indiquer le nombre de présents.

Samedi : tournoi des plus petits à Blavozy

Lundi : tournoi féminin à St Germain Laprade

Le service technique a été bien sollicité pour mise en place des aménagements et des barrières (180 barrières récupérés au Puy et 60 à Brives) beaucoup de manutention.

A noter l'absence d'un agent en congé maladie, le mi-temps thérapeutique d'un autre agent (présent que 4 matinées par semaine) et le renouvellement du contrat PEC d'un agent pour 6 mois

- Demande de l'entreprise MICHELIN pour utiliser le stade de Panassac soit le mercredi 10 juillet soit le jeudi 11 juillet : avis favorable

- Demande de Blavo-Gym pour utilisation salle et vestiaires du stade de Panassac le mardi 11 juin de 19h à 22h : à voir avec l'USB

- La préfecture demande l'avis de la commune sur la vente d'une maison par ALLIADE HABITAT : avis favorable

- Réunion sur les zones d'accélération des énergies renouvelables : les projets portent sur les éoliens, le photovoltaïque et la méthanisation

Fin de la séance à 20h50

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance
Thierry SOLEILHAC

